



*Direction des services techniques et
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

DEC/2024/ECO/144

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant le site économique « Ferme Braquaval », propriété privée de la ville de HEM, parcelle cadastrée BB 1137 de 8.914 m² ayant pour vocation d'accueillir plusieurs activités économiques et associatives orientées sur la thématique de l'économie circulaire, du partage, de l'échange et de la formation,

Considérant le développement de la micro-brasserie « LES TOURS DU MALT » avec davantage de matériel et de marchandises,

Considérant qu'il convient de laisser libre la cour intérieure destinée aux usagers et visiteurs du site,

Considérant qu'il convient d'accorder à la micro-brasserie « LES TOURS DU MALT » un espace de stockage,

Décide

ARTICLE 1er : de mettre en location à Monsieur Hervé BLONDIN, représentant de la société « LES TOURS DU MALT », un espace de stockage pour son matériel et ses fûts vides, d'une surface de près de 115m² au 36 rue Braquaval suivant bail notarié régularisé par devant notaire dès réception dudit local.

ARTICLE 2 : la location des locaux pour un loyer mensuel hors taxes et hors charges et indexés chaque année suivant les règles des baux commerciaux de 55/m²/an soit la somme de 524,80€ (cinq cent vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes) par mois, pour la première année de location qui débutera dès la réception dudit local.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville et Madame la Comptable Public de Lannoy sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

A Hem, le

13 DEC. 2024

Francis VERCAMEL

